

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**DU LUNDI 06 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 06 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KUDLA Dominique, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs KUDLA, DUPUIS, MAUCLER, SUBILEAU et TORDJMANN ; Mesdames CAUCHIE, LEFEVRE, LEGRAND et PASSENAUD ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Monsieur BAZIER (pouvoir à Monsieur DUPUIS)
Monsieur PLASMANS (pouvoir à Monsieur KUDLA)
Monsieur DAVID ; Mesdames DIEUCHO et MORAT

Monsieur DUPUIS a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur DUPUIS a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

Monsieur DUPUIS donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

1/ REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que deux baux ont été signés, l'un datant du 23 septembre 2009 et l'autre au 1er mars 1992.

S'agissant du 1^{er} bail, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un logement de type 4 d'une superficie d'environ 80M2 à usage d'habitation et est situé au 1^{er} étage du 8 rue St Germain.

Son loyer mensuel actuel est de 430€09 et de 53€ de charges que représentent l'eau, le chauffage, l'électricité et l'entretien des parties communes.

Il informe que la consommation moyenne d'eau pour une famille composée de 3 personnes est de 120M3, ainsi on peut donc évaluer à 150M3 pour 4 personnes. Sachant que le prix du mètre cube à Villeron au 1^{er} janvier 2017 est de 3,7241€, on peut donc considérer que pour 150M3 le coût serait de 558€60.

S'agissant du second bail, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un logement de type 2 d'une superficie d'environ 55M2 à usage d'habitation et est situé au 1^{er} étage du 8 rue St Germain.

Son loyer mensuel actuel est de 144€38 et de 20€ de charges que représentent l'eau, le chauffage, l'électricité et l'entretien des parties communes.

Il informe que la consommation moyenne d'eau pour 1 personne peut être estimée à 50M3 selon la source d'information en notre possession. Sachant que le prix du mètre cube à Villeron au 1^{er} janvier 2017 est de 3,7241€, on peut donc considérer que pour 50M3 le coût serait de 186€20.

A la lecture de ces données, on peut constater que le montant des charges demandées couvre un peu plus que le coût de l'eau potable.

Pour le chauffage central, on peut estimer à 600€ le coût du premier appartement, soit 50 euros mensuel, et à 420€ celui du second appartement, soit 35€ mensuel.

Ne pouvant doubler le montant des charges brutalement, quand bien même elles sont anecdotiques, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil les augmentations de charges suivantes à compter du 1^{er} septembre 2017 :

- pour le 1^{er} logement : 83€ de charges mensuelles ;
- pour le second logement : 41€ de charges mensuelles.

Le conseil, ouï l'exposé,

Accepte les augmentations de charges ainsi proposées,

Dit que les baux seront renouvelés en ce sens à compter du 1^{er} septembre 2017,

VOTE A L'UNANIMITE

2/MOTION DE SOUTIEN POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE EN FRANCE EN 2025

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de délibération qui a été présenté en conseil communautaire de Roissy Pays de France le 29 juin 2017 et propose au conseil d'approuver le projet de délibération suivant :

EXPOSE

Le 22 novembre 2016, le Président de la République a officialisé la candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025. Cette candidature est portée par un groupement d'intérêt public dont les membres sont l'Etat, ExpoFrance, la Métropole du Grand Paris, la région Ile-de-France et la Ville de Paris.

Pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, le thème choisi est « La connaissance à partager, la planète à protéger ». Il se déclinera dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'environnement, dans la continuité de l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

La France accueillerait du 1^{er} mai au 30 octobre 2025 tous les pays au sein du « Village global » installé dans l'aire régionale du Grand Paris, ainsi que des forums thématiques localisés dans les grandes métropoles françaises.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux côtés du conseil départemental du Val d'Oise et de la ville de Gonesse est candidate avec le site du Triangle de Gonesse pour accueillir le « Village global ». L'implantation du « Village global » de l'Exposition Universelle sur le Triangle de Gonesse viendrait conforter le positionnement du territoire « cluster des échanges internationaux ». Il constituerait un catalyseur important pour le développement du territoire et pour l'amélioration de l'employabilité des habitants.

Aussi, les élus de la communauté d'agglomération, convaincus que l'organisation de l'exposition universelle en France en 2025 donnerait un immense élan au pays, fédérerait les énergies et assurerait à la France un nouveau rayonnement mondial, soutiennent la candidature de la France.

Entendu le rapport et sur proposition du Maire ;

Le Conseil Municipal décide, et

1°) soutient la candidature de la France pour l'organisation de l'exposition universelle en France en 2025

2°) charge Monsieur le Maire de sa diffusion.

VOTE A L'UNANIMITE

3/ AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Il propose à l'assemblée, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2.

Décide,

D'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

4/ CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE C ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : agent d'accueil, gestion du scolaire et périscolaire et gestion de la comptabilité,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- la modification du tableau des emplois à compter de ce jour,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet au grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoint Administratif Territorial à raison de 35 heures.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter de ce jour.

VOTE A L'UNANIMITE

5/ RYTHME SCOLAIRE : RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école.

Considérant le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant l'avis favorable et unanime des titulaires au Conseil d'Ecole du 27 juin 2017 de revenir à la semaine des 4 jours,

Considérant l'avis favorable de l'académie des services de l'Education Nationale de Versailles en date du 30 juin 2017 et de sa présentation au CDNE du 11 juillet 2017 pour validation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire de septembre 2017 à la semaine des 4 jours.

VOTE A L'UNANIMITE

6/ ETABLISSEMENT DU DOCUMENT UNIQUE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CIG ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FNP

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L4121-1 à 3 et R.4121-1 et 2 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 25 et 108-1 à 3 ;

Vu la Convention à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France ;

Considérant qu'afin de se conformer aux obligations pesant sur les employeurs, il convient d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Considérant l'expérience acquise par le Centre Interdépartemental de Gestion dans ce domaine, il convient de conclure une convention de mise à disposition d'un Conseiller de Prévention ;

Considérant la subvention accordée par le Fonds National de Prévention de la CNRACL au titre de l'évaluation des risques professionnels.

EXPOSE

Le Code du Travail impose à l'Autorité Territoriale d'évaluer les risques professionnels présents dans les unités de travail de sa collectivité par le biais d'un document nommé « document unique » d'évaluation des risques professionnels. En l'absence de ce document, l'employeur est passible d'une contravention de 5^{ème} classe.

Pour accompagner les collectivités dans cette démarche de prévention, le CIG Grande Couronne propose la mise à disposition d'un agent du service de Prévention des risques professionnels. Aussi, du fait de l'expérience acquise par le CIG dans ce domaine, et pour sécuriser la procédure d'établissement de ce document, je vous propose de conclure une convention de mise à disposition d'un agent.

Ce dernier assistera et conseillera la commune de Villeron dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail.

Au titre de cette mission, l'agent du CIG :

- proposera des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participera, en collaboration avec les autres acteurs (médecine du travail...) à la sensibilisation, l'information et à la formation des personnels.

Au vu des besoins de la commune de Villeron la quotité de travail de cet agent sera évaluée en nombre de journées nécessaires pour une année. Néanmoins, la rémunération sera calculée en fonction du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé par le Conseil d'Administration du CIG. Pour information, en 2017, ce montant est de 50,50 €/heure.

Néanmoins une demande de subvention pourra être sollicitée auprès de Fonds National de Prévention de la CNRACL sous réserve que la démarche accomplie soit participative et pérenne dans le temps.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Président à conclure la convention de mise à disposition d'un Conseiller de Prévention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France en vue de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que tout autre document y afférent ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Fonds National de Prévention et à signer tout document y afférent ;

PRECISE que les crédits et les recettes correspondants seront imputés au budget de la commune.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

M KUDLA

« Depuis le Conseil municipal du 12 juin, plusieurs rendez-vous et réunions de travail ont eu lieu sur des dossiers déjà évoqués en questions diverses et pour le SIECCAO.

*Mardi 13 juin, début de la démolition de l'estrade dans la salle des fêtes et commencement de la réalisation d'une passerelle afin de pouvoir entreposer le mobilier des nouvelles salles de classes.

*Mercredi 14 juin, réunion de travail avec Messieurs DIPPE et TOTA sur la fin du chantier, l'organisation de la circulation avant la livraison des pavillons par France Pierre fin juillet et la réalisation du City parc.

*Jeudi 15 juin :

-rendez-vous avec GRDF pour l'implantation du réseau pour l'alimentation de l'école, partie 1993.

-visite à Bonneuil en France en compagnie de Benoît, du chantier de construction de la future halte-garderie et petite enfance. C'est une construction sèche d'un bon standing et nous avons rencontré le concepteur et fabricant que nous rencontrerons lorsque notre projet avancera.

-bureau du SIECCAO à Bonneuil.

*Vendredi 16 juin, intervention dans la classe CM1/CM2 de Madame CHARLET sur le rôle du Maire, de son Conseil et leurs prérogatives.

*Dimanche 18 juin, 2^{ème} tour des élections législatives.

*Mardi 20 juin :

-présence à Neuville sur Oise en compagnie de Bernadette aux sous-commissions ERP/IGH et accessibilité de la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité suite aux dépôts de permis de construire pour la salle polyvalente et le restaurant scolaire.

-entretiens téléphoniques avec l'attaché parlementaire de Monsieur RICHARD, puis en fin d'après-midi avec le sénateur.

*Le 21 juin :

-réunion de travail en compagnie de Lionel avec Monsieur SEIGNEUR au sujet des travaux sur le CD 9 et de sa rétrocession.

Nous avons évoqué la rue de la Sucrierie dont nous n'avons pas compris qu'elle ne soit pas intégrée dans les travaux alors qu'elle a été fortement abîmée par les engins lors des travaux.

Notre requête a été prise en compte. Soyons patients.

-réunion avec les conducteurs de travaux de Martin Calais et Emulithe sur l'implantation du restaurant scolaire et prise en compte de travaux complémentaires sous-traités à Emulithe.

*Le 22 juin :

-rendez-vous avec l'équipe de Madame COLLET et les adjoints afin de discuter du projet de construction dans la ferme dont le nombre d'appartements doit être revu à la baisse, entre 50 et 60 ainsi que le concept.
-conférence des maires à Roissy en France sur la mutualisation.

*Le 23 juin, commission pour la désignation des jurys d'assises à Bonneuil en France.

*Le 24 juin, kermesse et tir du feu d'artifice.

*Le lundi 26 juin :

-début des travaux de construction du restaurant scolaire. Après deux journées difficiles sur l'assainissement, les travaux ont pu continuer sereinement.

-réception du Père Rémy en compagnie de Marie Andrée et Bernadette à 11 heures pour fêter son départ à Saint Brice. Nous lui avons remis au nom de la commune une corbeille de produits régionaux.

*Le 27 juin :

-rendez-vous en compagnie de Cathy CAUCHIE et Catherine BONNAY avec Madame MARETTE et Monsieur VANLERENBERGHE d'Enedis au sujet des compteurs Linky et de leur déploiement sur la commune.

-Conseil d'école en compagnie de Benoît.

*Le 28 juin :

-réunion avec Christian et Lionel sur l'urbanisme et les finances.

-entretien avec Monsieur HORIE en mairie.

*Le 29 juin :

-Assemblée générale de l'Association des Collectivités du Grand Roissy.

-Conseil de la CCRPF.

*Le 3 juillet, rendez-vous avec Monsieur DUPUIS pour établir un devis pour le contrôle des équipements sportifs et parler du City parc.

*Le 4 juillet :

-réunion CLETC à Roissy sur l'assainissement et la petite enfance.

-conseil syndical du SIECCAO.

*5 juillet :

-rendez-vous avec Madame MANGIN des établissement DASSE et Monsieur BENCHEIKH en compagnie de Catherine BONNAY au sujet de désordres rencontrés sur la terrasse qui ont engendré des fuites dans le bureau de Martine et de contestations sur des règlements de la part de la société SPAL qui a installé les fenêtres et porte fenêtres dans l'ancienne mairie.

J'ai profité de ce rendez-vous pour demander à Monsieur BENCHEIKH de nous assister dans une mission de conseil pour évaluer les couts de notre future école.

-assemblée générale du Grand Roissy.

*Le 6 juillet, rendez-vous avec Monsieur SEIGNEUR Conseil départemental, Monsieur BOULOT EGA et Monsieur LEROUX Nexity au sujet de l'aménagement du carrefour à l'entrée du lotissement coté Vémars. Puis, implantation de poteaux anti stationnement et pour la fermeture de la rue de l'Ormet à l'angle du corps de ferme.

A venir :

*Le vendredi 7 juillet, présentation de l'avancement de la démarche SCOT à Roissy en France.

*Le mardi 11 juillet, rendez-vous avec Monsieur CARVALHO de l'entreprise PICHETTA pour la démolition du corps de ferme.

*Le mercredi 12 juillet, rendez-vous avec Monsieur BENCHEIKH pour une réunion de travail sur le futur groupe scolaire.

J'ai reçu hier les enseignantes qui m'ont remis quelques douceurs pour l'après conseil ainsi qu'une carte de remerciements pour le geste que nous avons eu à leur égard.

Autres interventions importantes :

Monsieur DUPUIS :

*Le 15 juin 2017, participation commission informatique de la CARPF en compagnie de Sylvie MORAT.

- La fibre arrive à VILLERON, déploiement courant 2017 avec les 1ères offres commerciales courant 1^{er} trimestre 2018.
- Pour le déploiement, des arrêtés de travaux permanents sont à prévoir (demandes qui seront réalisées par la société réalisatrice du déploiement)
- Cette société organisera des réunions publiques afin de répondre aux questions des administrés.
- Logements collectifs, au-delà de 4, convention avec les syndicats est obligatoire pour déployer.

*Le 22 juin 2017, participation à une réunion avec Nexity pour le projet de « la ferme »

*Le 28 juin 2017, participation commission développement durable de la CARPF

- Présentation à vertu pédagogique du principe de trame verte et bleue par la société URBAN ECO
- Le PLU doit intégrer la dimension trame verte et bleue, sinon les commissaires enquêteurs peuvent refuser notre PLU.
- La CARPF prévoit un budget de 30 k€ à disposition des communes devant modifier leur PLU afin de pouvoir se faire aider par un cabinet d'experts « trame verte et bleue »

*Le 04 juillet 2017, participation à une commission travaux du SIECCAO, ainsi qu'à un comité syndical du SIECCAO.

Monsieur MAUCLER : rend compte du point finances qui a été fait avec Catherine BONNAY le 28 juin à 8h00

Monsieur SUBILEAU : Le 24 juin, kermesse et distribution de lampions

Mesdames PASSENAUD et CAUCHIE : Compte rendu du Comité du SIAH du 28 juin 2017

*Présentation vidéo de VEOLIA sur l'extension de la station de dépollution.

*Marché public du CREM : conception/réalisation/exploitation/maintenance. Un CD sera expédié aux communes afin que le référent de sa commune puisse le présenter aux élus.

*Présentation de la problématique de la GEMAPI et de son transfert au SIAH. Une réunion des Maires est prévue le 12 septembre prochain

*Désignation d'un représentant du SIAH au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en vue du Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau

*Formation du 3 juillet en première session sur la présentation de la tablette

Madame DIEUCHO : Compte rendu de la Commission culture du 26 juin 2017

Présentation par le cabinet conseil BALIA de l'étude sur l'intérêt communautaire culture et patrimoine.

Une compétence actuelle qui s'articule aujourd'hui entre compétences optionnelles et compétences facultatives selon les statuts adoptés en conseil communautaire du 13 octobre 2016.

I. Culture et Patrimoine :

1) Action de soutien à la lecture publique entre les bibliothèques municipales et associatives.

Pour ceux qui n'ont pas de bibliothèque, offre plus développée de ressources numériques, de visualiser un livre qui se trouve par exemple à Gonesse lorsqu'on est à Villeron.

Faire une liste de tous les documents que l'on peut trouver dans les bibliothèques sur tout le territoire, mais ça peut demander du temps pour mettre cela en place.

Faire aussi une navette pour faire circuler les livres peut demander 3 à 5 ans pour mettre en œuvre tout ça sur les communes de Seine et Marne.

Mettre en place un portail culturel sur la communauté d'agglomération.

2) Il existe aussi un fond de concours qui permet de soutenir les communes en investissements structurants pour les services culturels à la population.

Il faut montrer un dossier, le présenter à la communauté d'agglomération et c'est elle qui règle les prestataires.

Mais à ce jour, c'était encore flou car certaines communes n'avaient pas fait de dossier, avaient payé et demandaient le remboursement. M. BLAZY leur a dit que ce n'est pas possible et demande à revoir tout ça.

Emmanuelle GBER et Anne doivent prendre note.

3) Demande de soutien pour le patrimoine

L'enveloppe 2017 est de 100 000 €, M. BLAZY précise que ça permet de soutenir les travaux mais pas les études.

M. BLAZY énumère les communes (une dizaine environ), l'enveloppe semble suffisante, donc il décide de distribuer généreusement.

Quand des voix s'élèvent en précisant moi aussi j'ai envoyé un dossier, j'ai demandé tant, Anne dit « je n'ai rien reçu ».

M. BLAZY s'adresse à Mme GBER qui n'a pas connaissance de ces dossiers.

Les communes s'énervent j'ai un double du dossier. M. BLAZY fait vite les comptes et constate que les 100 000 € ne suffiront pas à satisfaire tout le monde. Il est grand temps d'avoir un directeur des affaires culturelles pour manager tout ça.

Il précise que le lendemain c'est à dire le 27 juin 2017 il recevait 3 candidats qui ont été retenus.

La prospective d'évolution du budget culture 2018 : Le scénario au coût actuel

Solde de fonctionnement : 4 187 232 €

Scénario à envisager : 4 799 232 €

Pour combler l'écart il faudrait : 612 000 €

II. J'ai noté quelques demandes de soutien pour le patrimoine :

1) VILLIERS LE BEL

Association pour le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale pour les soldats indiens

2) MOUSSY LE VIEUX

Un chemin de mémoire des gueules cassées, faire une stèle et encadrer les panneaux

3) SARCELLES

Grande exposition sur la gravure du monde entier 400 œuvres : exposition du 25/11/2017 au 10/12/2017

4) MARLY LA VILLE

Restaurer la porte de l'église

5) OTHIS

Salon de la nature

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 27 JUIN 2017

Étaient présents :

M. KUDLA (Maire), M. BAZIER (Conseiller délégué) ; pour la municipalité
Mme DINTZNER, Mme CHARLET, Mme QUINART et Mme PATEL ; pour l'école
Mme TERRIOT, Mme PUCHEU, Mme CRIMET, Mme MOLICONE, Mme TRETARE, M.
POLETTI et M. TERRIOT ; pour l'Association « Parents villeronnais »

I- BILAN DES SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES

Mme DINTZNER rappelle que toutes les sorties prévues ont été maintenues.

De ce fait :

- L'école a participé à l'exposition de peinture, en produisant une œuvre collective.
- Les CM sont allés visiter la déchetterie, en coopération avec le SIGIDURS (voir les détails du projet dans le CR précédent).
- L'école a mis en place la 3^{ème} édition du Cross dans le bois intercommunal.
- Les CM et CE2 ont visité le musée d'Ecouen.
- Visite du collège.
- Déplacement à la Maison de l'environnement pris en charge par ADP pour visiter une exposition temporaire sur la nourriture au Moyen-Age.
- Participation des CM à la journée Education routière au sein de l'école. Après avoir passé une épreuve pratique avec les policiers et une épreuve théorique avec Mme CHARLET, les élèves ont eu leur permis cycle/piéton.
- Visite au Poney club de Vémars pour les petits.
- Sortie au Parc des Félines pour l'ensemble de l'école, le 26 juin.

II- EVALUATIONS

Mme DINTZNER donne les résultats du 3^{ème} volet des évaluations départementales, concernant les CP.

Ainsi, par compétences :

- « lire » 72%
- « écrire » 57%
- « étude de la langue » 37%
- « comprendre » 90%

III- RENTREE SCOLAIRE (04/09/2017)

Mme DINTZNER précise que la rentrée scolaire se fera avec 6 classes (2 en maternelle et 4 en élémentaire).

En l'état actuel, il manquerait 9 élèves pour déclencher une 7^{ème} classe (seuil de 165).

Elle explique que l'Inspection n'envisage pas de déroger à la règle, en créant une classe par anticipation. De cette manière, à la rentrée, l'Inspectrice viendra sur place compter les effectifs et déclenchera la création d'une classe supplémentaire si le seuil est atteint. Cette classe sera normalement opérationnelle quelques jours plus tard.

M. KUDLA affirme qu'au regard des arrivées, le seuil des 165 élèves est d'ores et déjà atteint pour la rentrée.

Etant donné la situation tendue, les membres de l'Association « Parents villeronnais » envisagent de mobiliser l'ensemble des parents avant même la rentrée scolaire.

Pour revenir sur les modalités pratiques, M. KUDLA suggère de faire une rentrée échelonnée par classes, afin d'inclure une visite du nouveau restaurant scolaire par les parents, à l'issue de laquelle un petit déjeuner sera mis à disposition.

La chose reste cependant à confirmer.

IV- RYTHMES SCOLAIRES

L'équipe enseignante propose de revenir à la semaine des 4 jours, avec pour horaires : 08h30-11h30 et 13h30-16h30.

M. BAZIER préconise d'opter pour le rythme le plus adapté aux enfants.

Mme DINTZNER précise que la semaine des 4,5 jours est lourde à tenir pour les élèves qui n'ont pas de réelle coupure dans la semaine. Elle ajoute que dans les faits un relâchement des activités est opéré le vendredi afin de s'adapter au niveau de concentration des enfants.

Mme QUINART intervient en affirmant que le phénomène est amplifié en ce qui concerne les maternelles. De plus, il faut compter qu'il y a plus de déplacement des élèves, donc plus de passages aux toilettes, donc finalement plus de perte de temps.

Les parents d'élèves ayant pris en compte que la réalité du terrain contredit la théorie ; les titulaires votent à l'unanimité le retour à la semaine des 4 jours.

M. KUDLA et M. BAZIER ne prennent pas part au vote, puisque la chose sera également votée au prochain Conseil municipal.

V- SECURITE

- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été travaillé avec les enfants. L'exercice pratique autour des thèmes « silence total » et « s'échapper » a particulièrement bien fonctionné chez les plus petits. Un dernier exercice est prévu la semaine prochaine dans lequel chaque enseignante retravaillera les thématiques en classe.

- Un exercice incendie est également prévu la semaine prochaine.

VI- BILAN DE LA KERMESE ET COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme DINTZNER annonce que les bénéfices de la kermesse s'élèvent à 2 324 euros (environ 1 900 euros l'année précédente).

Elle ajoute que la clôture des comptes de la coopérative scolaire n'est pas encore établie.

Elle précise que ces sommes ont servi à financer des jeux pédagogiques de manipulation, une partie des sorties et du petit matériel.

VII- DIVERS

- Mme CHARLET expose le projet de mettre en place un livret scolaire numérique via le site Edumoov. Ce livret interne à l'école concernerait les classes élémentaires. Chaque enseignant aura le choix de la mise en place dans sa classe, en sachant que cela ne se substituera pas à l'existant.

L'accès à ce livret par les parents se fera grâce à un code personnel, non valable en permanence, mais pour un temps donné.

Les parents d'élèves demandent si cela ne va pas générer plus de travail pour les enseignants.

Mme CHARLET répond que les enseignants doivent déjà servir un LSU (Livret Scolaire Unique) informatiquement. L'intérêt du livret via le site Edumoov est qu'il est plus détaillé pour chaque compétence et que les données sont transférables sur le LSU.

Mme CHARLET ajoute qu'elle a déjà fait une demande à la CNIL, mais qu'il faut un vote des parents d'élèves pour valider le projet.

Les parents d'élèves titulaires votent à l'unanimité.

- Mme DINTZNER évoque une piste de réflexion sur la création d'un portail informatique qui pourrait reprendre les informations générales liées à l'école.

- Mme DINTZNER remercie les parents d'élèves pour leur implication dans la vie de l'école, la municipalité pour son soutien constant, ainsi que toutes les personnes qui s'investissent en accompagnant lors des sorties, pendant la kermesse, et autres.

L'ensemble de l'équipe enseignante tient cependant à exprimer sa profonde déception suite à quelques commentaires critiquant le spectacle de fin d'année et la kermesse.

Mme QUINART ajoute que ces critiques sont très isolées et viennent de personnes qui sont systématiquement absentes lorsqu'il s'agit de s'investir dans la vie de l'école.

Les parents d'élèves reconnaissent l'énorme travail que représente cette journée particulière débordant même des heures de travail des enseignants.

Mme TERRIOT propose d'afficher les messages de félicitations qu'elle a reçus.

M. BAZIER assure que l'immense majorité des parents est enchantée de la journée marquant la fin de l'année scolaire. Il ajoute que peu de communes du secteur ont la chance d'avoir une fête de cette qualité.

M. KUDLA propose aux enseignantes de faire passer un billet d'humeur, qui sera publié dans le prochain bulletin municipal.

Fin du Conseil d'école à 18h45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Fait à Villeron, le 13 JUL. 2017



Le Maire, Dominique KUDLA